

La 35ème CHARLY GAUL

INFORMATIONS GENERALES :

ORGANISATION:



DIMANCHE - SONNTAG - SUNDAY

07.09.2025

Ville
d' **ECHTERNACH**
www.echternach.lu



La **35ème Charly Gaul** est une épreuve **cyclosportive** (Gran Fondo) autorisée par la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois et ouverte à tous les cyclistes âgé(e)s de plus de 14 ans. Depuis 2008, le lieu de départ et arrivée de La Charly Gaul est à Echternach et il va de soi que le parcours est corsé avec des excursions dans le Nord du pays et dans la Petite Suisse Luxembourgeoise. Les différentes côtes, jadis terrain d'entraînement de l'Ange de la Montagne, sont censés rappeler les grands succès de Charly Gaul, qui a lui-même participé plusieurs fois à la randonnée. Deux itinéraires sont proposés, le plus difficile faisant environ 150 kilomètres et le moins long une centaine de bornes.

Organisateur est l'**ACC Contern**, représenté par son président, M. Alain Conter, 47, Op der Hobuch, L-5832 Fentange - Tél : (+352) 621 23 16 45 - e-mail : acccontern@gmail.com

Les concurrents doivent **respecter le code de la route** tout au long d'un parcours qui se situe sur la voie publique, mais la Police Grand-Ducale assure la priorité sur les carrefours pour tous les coureurs qui ont moins d'une heure de retard sur le premier concurrent. L'organisateur tente d'apporter un maximum de sécurité sur le parcours en plaçant des postes de signalisation et de premier secours à tous les carrefours stratégiques.

INSCRIPTIONS:

- sur <http://www.lacharlygaul.lu> - jusqu'au jeudi, 4 septembre 2025 au tarif préférentiel ou
- sur place au tarif majoré le samedi, 6 septembre et le dimanche, 7 septembre 2025

Le retrait du dossard est effectué contre **signature de la déclaration d'accord** reçue par e-mail ou disponible sur place (voir rubrique programme pour les horaires). Des formulaires vierges sont disponibles pour les inscriptions de dernière minute.

ORDRE DE DEPART (NOUVEAUTE DEPUIS 2023):

Afin de limiter les dépassements inutiles dans les premiers kilomètres, nous avons mis en place un **ordre de départ** sur **base volontaire**. Les trois compartiments sont **COMPETITION** (je veux jouer la gagne, je sais rouler à plus de 35 km/h de moyenne), **SPORTS** (j'espère faire un bon classement, je sais rouler à plus de 30 km/h de moyenne) et **LOISIRS** (je veux juste terminer et m'amuser). **Jouez le jeu, svp !!! C'EST POUR VOTRE SECURITE !!!**



manufaktur

La 35ème CHARLY GAUL

ORGANISATION:



DIMANCHE - SONNTAG - SUNDAY

07.09.2025

Ville
d' **ECHTERNACH**
www.echternach.lu



REGLEMENT :

Dispositions générales

ARTICLE 1 :

La 35ème Charly Gaul est une **épreuve cyclosportive** (Gran Fondo) ouverte à tous les cyclistes âgé(e)s de plus de 14 ans et organisée le **dimanche, 7 septembre 2025** selon les règlements de la [Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois](#) (FSCL) et de l'[Union Cycliste Internationale](#) (UCI).

Organisateur est le vélo-club ACC Contern, représenté par son président Alain Conter, 47 Op der Hobuch, L-5832 Fentange, Tél: (+352) 621 23 16 45, e-mail: acccontern@gmail.com

ARTICLE 2 :

Chaque participant est tenu à remplir une **fiche d'inscription** et à payer les **droits d'inscription**, qui comprennent les frais de participation, de sécurité et de ravitaillement.

La fiche d'inscription peut être remplie en ligne sur notre site internet <http://www.lacharlygaul.lu>, sur place à la récupération du dossard, ou envoyée à l'avance par la poste ou par e-mail.

Le **paiement à tarif réduit** se fait en avance par carte de crédit sur un serveur sécurisé à partir de notre site internet <http://www.lacharlygaul.lu>, ou par virement bancaire sur le compte no LU48 0020 1417 6800 0000 de l'ACC Contern auprès de la BILLULL. Le paiement peut également se faire au tarif majoré, comptant sur place à la récupération du dossard.

Les **conditions de remboursement** en cas de paiement à l'avance et de non-participation sont les suivantes: envoi d'un e-mail avec votre nom et votre compte bancaire avant le jeudi, 4 septembre 2025 (minuit) à l'adresse acccontern@gmail.com. Après le 4 septembre 2025, seuls les messages motivés par un certificat médical seront encore pris en compte pour un éventuel remboursement. L'organisateur se réserve le droit de la décision finale du remboursement

ARTICLE 3 :

Par son inscription, tout concurrent **accepte** les conditions de participation et le règlement complet de La Charly Gaul. En cas de **non-respect** de ces règlements, le participant peut être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 4 :

Tout participant est considéré comme usager de la voie publique et doit se conformer strictement au **code de la route**. Il engagera sa responsabilité en cas de non-respect. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de comportement non-conforme. Le **port du casque** est obligatoire pendant toute la durée de la course.

ARTICLE 5 :

Les **assurances** responsabilité civile ou accidents sont à l'initiative du participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.



manufaktur

La 35ème CHARLY GAUL

ORGANISATION:



DIMANCHE - SONNTAG - SUNDAY

07.09.2025

Ville
d'ECHTERNACH

www.echternach.lu



ARTICLE 6 :

Le **parcours** est fléché et à suivre rigoureusement sous peine de mise hors course. Des **contrôles** aléatoires peuvent être effectués sur le parcours. Un concurrent qui ne figure pas dans la liste des coureurs passés aux différents contrôles ne peut pas figurer de manière ordinaire dans le classement.

ARTICLE 7 :

Le **port de la plaque numérotée** remis par l'organisateur est obligatoire et elle doit être fixée à l'avant **sur le vélo**. Elle permet d'enregistrer le classement par ordinateur et la vérification du respect de l'itinéraire.

ARTICLE 8 :

Chaque participant doit franchir la **ligne de départ** après le départ officiel pour apparaître dans les classements. Les temps sont enregistrés à la ligne de départ/arrivée.

ARTICLE 9 :

L'autorisation des autorités publiques prévoit que les cyclistes accumulant un **retard de plus d'une heure sur le premier coureur** sont informés par l'organisateur moyennant une voiture-balai avec un panneau « fin de surveillance des carrefours ». La priorité aux coureurs garantie par les agents de police prend fin à ce moment-là, mais les participants peuvent évidemment continuer la course, en respectant les priorités aux intersections. S'ils rallient l'arrivée dans les délais, ils figurent naturellement aussi dans le classement.

ARTICLE 10 :

Les **véhicules suiveurs** (quels qu'ils soient) ne sont pas autorisés sur le parcours. Un concurrent assisté par un véhicule sera mis hors course immédiatement.

ARTICLE 11 :

Les **vélos à assistance au pédalage** (électriques ou autres) ne sont pas tolérés dans la cycloportive.

ARTICLE 12 :

L'ACC Contern recueille et mémorise les **données personnelles** que le participant (coureur ou bénévole) fournit explicitement et activement lors de son inscription à "La Charly Gaul". Le traitement de ces données personnelles sert principalement à l'établissement et à la publication de listes de départ et de classements ainsi qu'à l'édition de diplômes lors de la compétition. Les données servent également et accessoirement à établir des plans d'intervention pour les bénévoles, à faire des statistiques sur l'origine géographique, l'âge ou le sexe des participants, elles permettent à l'organisateur de contacter le participant en cas de problème lors de la manifestation et de lui envoyer des informations en rapport avec "La Charly Gaul" ou d'autres événements organisés par l'ACC Contern.

En communiquant ses données personnelles, le participant autorise l'ACC Contern à les utiliser ainsi qu'à les transmettre à ses collaborateurs, sous-traitants ou tout autre tiers pour les besoins décrits ci-avant. En aucun cas, l'ACC Contern ne peut transmettre des données à des tiers pour des utilisations autres que celles citées plus haut. Les personnes dont les données personnelles sont traitées par l'ACC Contern ont le droit d'obtenir des informations sur les données mémorisées. Elles peuvent en obtenir une copie et elles peuvent en demander la rectification ou la suppression. Elles peuvent également contester le traitement des données personnelles ou y imposer des restrictions.



LET'S MAKE IT HAPPEN



manufaktur

La 35ème CHARLY GAUL

ORGANISATION:



DIMANCHE - SONNTAG - SUNDAY

07.09.2025

Ville
d' **ECHTERNACH** 
www.echternach.lu

LA CHARLY GAUL A (+- 150 km):

ARTICLE A-1 :

Le **départ** de l'épreuve est à **9h30** sur la place du marché à Echternach. Le **contrôle d'arrivée** est ouvert jusqu'à 17h00.

ARTICLE A-2 :

La **distance à parcourir** est de 150 kilomètres environ.

ARTICLE A-3 :

Droits d'inscription : 30 Euros en cas de **préinscription et paiement à l'avance** jusqu'au jeudi, 4 septembre 2025 au plus tard. 35 Euros en cas de paiement sur place (avec ou sans préinscription) lors de la remise des dossards. (voir article 2 pour les modalités de paiement et de remboursement)

ARTICLE A-4 :

Un **classement général** est établi de même qu'une répartition des concurrents dans différentes catégories

ARTICLE A-5 :

Les **catégories** sont les suivantes: A: Dames 14-17 ans / B: Dames 18-39 ans / C: Dames 40 ans et plus / D: Hommes 14-17 ans / E: Hommes 18-29 ans / F: Hommes 30-39 ans / G: Hommes 40- 49 ans / H: Hommes 50-59 ans / I: Hommes 60 ans et plus

LA CHARLY GAUL B (+- 100 km):

ARTICLE B-1 :

Le **départ** de l'épreuve est à **9h30** sur la place du marché à Echternach. Le **contrôle d'arrivée** est ouvert jusqu'à 15h00.

ARTICLE B-2 :

La **distance à parcourir** est de 100 kilomètres environ.

ARTICLE B-3 :

Droits d'inscription : 25 Euros en cas de **préinscription et paiement à l'avance** jusqu'au jeudi, 4 septembre 2025 au plus tard. 30 Euros en cas de paiement sur place (avec ou sans préinscription) lors de la remise des dossards. (voir article 2 pour les modalités de paiement et de remboursement)

ARTICLE B-4 :

Un **classement général** est établi de même qu'un classement séparé pour les hommes et les femmes



manufaktur